

Préavis municipal n°29-2024 au Conseil communal de Cugy VD

Demande d'octroi d'un crédit d'ouvrage de CHF 66'000.- TTC (soixante-six mille francs) pour la mise aux normes des luminaires du terrain de football du Billard

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Municipalité a l'honneur de soumettre à votre décision, par le biais du présent préavis, l'octroi d'un crédit d'ouvrage pour le remplacement du tableau électrique et des luminaires du terrain de football du Billard, pour un montant de CHF 66'000.- TTC.

1. Introduction

Le terrain de football du Billard, est éclairé par six mâts équipés de 12 projecteurs à décharge aux halogénures métallique de 440V/2000W. Ce mode d'éclairage est non seulement vétuste et très énergivore, mais il s'avère en sus que le matériel nécessaire à leur entretien n'existe plus sur le marché.

A ceci s'ajoute le fait que l'Association suisse de football (ASF) est susceptible de retirer l'homologation aux infrastructures qui ne respectent plus les normes d'éclairage actuelles, ce qui aurait pour conséquence que les matchs de championnat ne pourraient plus valablement se jouer à Cugy.

La Municipalité a dès lors effectué les démarches nécessaires pour que les installations lumineuses du terrain de football du Billard puissent être adaptées, afin que d'une part, le FC Cugy puisse continuer à proposer valablement des matchs de championnat à la maison et d'autre part, que les coûts engagés pour ce faire puissent bénéficier des subventions fédérales et cantonales en la matière.

Le présent préavis a pour but d'anticiper un état de vétusté irrémédiable des installations sportives de football, qui engendrerait une exclusion du FC Cugy de la ligue suisse amateur de football.

2. Terrain de football du Billard

2.1. Installations lumineuses du terrain de football – état

Le terrain de football du Billard a été construit en 1966 et mis en lumière en 1985. Les installations lumineuses ont fait l'objet d'une maintenance régulière, de sorte qu'aucune modification importante autre que des changements d'ampoules et le remplacement des ballasts défectueux n'a eu lieu jusqu'à ce jour.

Cet équipement permet à Cugy d'organiser des matchs de la ligue amateur de football. Cette ligue nécessite de disposer de terrains aux dimensions officielles et d'un éclairage de 120 lux minimum. Au Billard, l'éclairage est réparti sur six mâts disposant chacun de deux projecteurs. Un tableau électrique permet de contrôler la mise en lumière du terrain.

La vétusté de l'éclairage du terrain de football est connue depuis plusieurs années ; celle-ci n'était toutefois et jusqu'alors pas un obstacle pour permettre un usage adapté du terrain de football et une participation au championnat suisse de football.

Depuis de nombreuses années déjà, le FC Cugy demande la réfection de l'éclairage ; les installations ont fait l'objet d'un contrôle mécanique en 2022, conformément à l'Ordonnance fédérale sur les installations électriques à courant fort (Ordonnance sur le courant fort - RS 734.2) et à l'Ordonnance fédérale sur les lignes électriques (OLEI - RS 734.31), et ce dernier atteste que les six mâts du terrain de football du Billard sont conformes et en bon état de fonctionnement. Le câblage actuel des mâts présente un diamètre suffisant pour effectuer les raccordements à venir du système électrique. Seuls les projecteurs doivent donc recevoir une mise à niveau.

Comme expliqué en introduction, les douze projecteurs qui illuminent le terrain de football du Billard fonctionnent avec des ampoules de 2'000 watts qui d'une part, ne sont bientôt plus disponibles sur le marché et d'autre part, sont très gourmandes en termes de consommation énergétique (25.80 kW). De plus, une pièce coûte environ CHF 270.-.

La mise à niveau des luminaires du terrain de football permettra de faire des économies substantielles et ce, tant en termes d'énergie que de finances. En effet, le changement des projecteurs et des ampoules permettra une réduction de la consommation d'énergie de 50-60%, réduction qui se reportera sur le montant des factures d'électricité, qui se monte actuellement à CHF 5'600.-/an, somme à la charge du FC Cugy.

Il est à noter qu'une réflexion globale est en cours sur l'entier du site du Billard, mais que l'urgence liées aux exigences de l'ASF quant à l'homologation du terrain impose de traiter les luminaires du FC Cugy en priorité.

2.2. Terrain de football - occupation

Le FC Cugy compte une soixantaine de joueurs, répartis en une équipe d'actifs de 5e ligue et une équipe seniors (+40 ans). Huitante juniors du mouvement du centre (Cugy, Bottens, Froideville, Poliez-Pittet et Villars-Tiercelin), répartis en 5 équipes, utilisent également le terrain.

Le terrain de football du Billard est occupé de la manière suivante :

- du lundi au vendredi de 17h00 à 19h00 par les 5 équipes juniors (D, E (2 équipes), F et G) ;
- les mardis et vendredis de 19h30 à 22h00 par les actifs et les seniors ;
- les samedis en matinée jusqu'à 13h00 pour les matchs des juniors ;
- les dimanches en matinée jusqu'à 13h00 pour les matchs de la 1ère équipe ;
- les jeudis soirs pour les matchs des seniors.

Le terrain est donc utilisé un peu moins de 30 heures par semaine, dont une vingtaine d'heures de nuit.

Le nombre de spectateurs est fluctuant, mais monte entre 60 et 100 les jours de match « derby » de la 1^{ère} équipe ou lors de confrontation avec certaines équipes de la couronne lausannoise.

3. Installations lumineuses du terrain de football – projet

Le projet consiste à remplacer les douze projecteurs présents sur les six mâts qui bordent le terrain de football. Chaque mât présente aujourd'hui deux projecteurs qui mettent en lumière le terrain à l'aide d'ampoules de 2'000 Watt. Les six mâts ont fait l'objet d'un contrôle mécanique en octobre 2022 et sont en bon état, seuls les projecteurs, les ampoules et les câbles de distribution dans les mâts doivent être remplacés. Bien que les projecteurs LED soient un peu plus lourds que les projecteurs actuels, les mâts sont suffisamment dimensionnés pour assurer la statique des installations mises à niveau.

C'est ainsi la pose de dix luminaires LED, dont 4 de 690 W et 6 de 1'367 W, y compris les prestations dédiées à l'installation, ainsi que les interventions d'alimentation et de contrôle qui seront effectuées, le tableau électrique sera également changé en conséquence. Les travaux seront effectués en 3 jours et ce encore en 2024.

Outre le fait qu'un éclairage LED soit plus précis et génère moins de pollution lumineuse, ce système d'éclairage respecte la norme SN EN 12193 et les recommandations pour la prévention des émissions lumineuses SLG 2019.

Le tableau électrique, récemment endommagé en mars 2023, par suite d'un court-circuit provoqué par un des luminaires, a été rapidement et provisoirement réparé pour les saisons 2023 et 2024. Pour des raisons de sécurité, il ne peut suffire en l'état à une utilisation adaptée des installations lumineuses du Billard et il doit être remplacé par un système adapté et opérationnel.

Le comparatif suivant peut être fait :

	Nombre de projecteurs	Puissance	Coût actuel
Actuel	12	25.80 kW	CHF 5'600.-
Projet	10	10.92 kW	À définir selon facture

Soit une réduction de 58% en termes énergétiques et une réduction attendue d'environ CHF 2'000.- de la facture d'électricité.

4. Installations lumineuses – impacts financiers

4.1. Prestations offertes

Le coût de la mise aux normes des luminaires du terrain de football et le changement du tableau électrique se monte à CHF 66'000.- TTC selon offres rentrées et se détaille comme suit :

Prestations	Coût en CHF (TTC)
Luminaires	50'000.-
Tableau électrique	10'000.-
Divers et imprévus	6'000.-
TOTAL	66'000.-

4.2. Subventions

Le programme d'encouragement « LEDforFOOT », établi par l'ASF en janvier 2024 en collaboration avec ProKilowatt et l'Association des industries et de l'éclairage, subventionne les communes pour la mise à niveau de l'éclairage des terrains de football suisses à hauteur de CHF 350.- par projecteur. La distribution des subventions est limitée dans le temps et possible seulement pour un nombre limité de terrains. Cugy est inscrite dans la liste des terrains dont l'éclairage doit être mis à niveau et dès lors, le délai donné à fin 2024 doit être respecté pour bénéficier desdites subventions. Le montant de subventionnement total attendu se monte à CHF 13'290.-, comptabilisant CHF 3'500.- (ASF) et CHF 9'790.- (Fonds du sport vaudois).

5. Procédure

5.1. Permis de construire

La mise à niveau des luminaires du terrain de football du Billard correspond à de l'entretien et ne nécessite pas d'autorisation au sens de l'article 103 de la loi vaudoise sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC – BLV 700.11).

5.2. Marchés publics

Le coût de l'intervention se situe en-dessous des seuils imposés par les marchés publics pour une procédure ouverte et dès lors, aucun appel d'offres n'est nécessaire. La Municipalité a toutefois pris soin de sonder le marché pour obtenir la prestation la plus concurrentielle.

6. Avis de la Municipalité

Le rôle social et de santé publique du football est avéré mondialement. La Suisse offre un championnat masculin et féminin attractif et la formation faite par les clubs est importante. Les joueurs formés en Suisse jouent dans les championnats étrangers les plus prestigieux et l'emprise du football sur la jeunesse est très conséquente.

Les enfants de Cugy ne font pas exception à ce qui précède et il serait dès lors vraiment dommage que la pelouse du Cugy ne puisse plus servir de tremplin aux futurs Shaqiri et autres Yann Sommer, avant qu'ils puissent fouler le gazon de la Tuilière, du Wankdorf, ou encore du Parc des Princes ou du Nou Camp.

Les subventions proposées par la Confédération en 2024 tombent à point nommé en regard des travaux à engager pour pouvoir maintenir l'homologation du terrain du FC Cugy et sa participation au championnat de football amateur vaudois.

Les aspects économie d'énergie viennent, de manière quasi évidente, à l'appui de ce qui précède, conformément aux mesures prévues dans le Plan Energie et Climat communal (PECC).

La Municipalité recommande l'acceptation de ce préavis de sorte à pouvoir procéder à la mise à niveau des luminaires du terrain de football du Billard cette année encore.

7. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

- Vu le préavis n°29-2024 du 23 septembre 2024 ;
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc chargée de l'étude de ce préavis ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour ;

le Conseil communal de Cugy (VD) décide :

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 66'000.- TTC (soixante-six mille francs) pour la mise à niveau des luminaires du terrain de football du Billard ;
- de financer cette dépense par les liquidités courantes ou par l'emprunt auprès de l'établissement de son choix, aux meilleures conditions du moment ;

Ainsi approuvé par la Municipalité lors de sa séance du 23 septembre 2024 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

Le secrétaire

Thierry Amy

Nicolas Chervet

Municipal en charge du dossier : M. Christian Durussel



Commission *ad hoc*

Législature 2021-2026

Préavis 29 – 2024

Rapport de la Commission *ad hoc*

concernant le préavis 29 – 2024

(Demande d'octroi d'un crédit d'ouvrage de CHF 66'000.- TTC (soixante-six mille francs) pour la mise aux normes des luminaires du terrain de football du Billard)

Membre et fonction	Séance (01.10.24)	Séance (21.10.2024)
Philippe Vallélian, président	présent	présent
Inès El Mimouni, rapporteuse	présente	présente
François Rey, secrétaire	présent	présent
Stefania Puttini, membre	présente	présente
Boris Mischel, membre	absent	présent

1. Préambule

Le 01.10.24, la Commission des finances et la Commission *ad hoc* ont rencontré le Municipal M. Durussel, accompagné de Mme Wasem, cheffe de service. La Commission *ad hoc* remercie Mme Déborah Lopez, présidente du Conseil communal, pour l'ouverture de la séance, ainsi que M. Durussel et Mme Wasem pour leurs explications claires et les échanges transparents et constructifs qui ont eu lieu à cette occasion, tous les documents nécessaires ayant été produits aux commissions concernées ou envoyés aux membres suite à cette séance. La Commission *ad hoc* s'est réunie une nouvelle fois le 21.10.2024.

Le présent rapport porte uniquement sur l'opportunité d'un tel préavis, qui vise à octroyer un crédit d'ouvrage pour la mise aux normes des luminaires du terrain de football. La Commission *ad hoc* laisse le soin à la COFIN de traiter les aspects financiers.

2. Contexte

2.1. Introduction

Le terrain de football du Billard est éclairé par 12 projecteurs datant de 1985 et ayant une technologie obsolète. Les ampoules ne seront bientôt plus disponibles sur le marché (alors qu'il faut remplacer entre 4 et 5 ampoules par années) et l'éclairage ne respecte plus les normes définies par l'Association suisse de football (ASF). Cette dernière pourrait retirer l'homologation de l'infrastructure ce qui aurait pour conséquence de ne plus pouvoir jouer les matchs de championnat à Cugy.

La Municipalité a dès lors effectué des démarches afin de définir les adaptations nécessaires pour adapter les installations lumineuses du terrain de football du Billard et recevoir des offres pour les travaux à effectuer.

2.2. Adaptations nécessaires

Selon l'ASF, il est nécessaire d'avoir un éclairage garantissant au moins 120 lux dans n'importe quelle partie du terrain pour pouvoir organiser des matchs de la ligue amateur de football. Sachant que le terrain de football mesure environ 6'400m², il faudra au minimum 768 kilolumens pour éclairer le terrain à condition d'avoir un éclairage homogène et éclairant uniquement le terrain. Les différentes offres reçues par la commune proposent de répartir 10 projecteurs à LEDs sur les 6 mâts, permettant un éclairage de 1500 kilolumens garantissant au moins 120 lux dans les parties les plus sombres du terrain.

Les mâts des projecteurs ont fait l'objet d'un contrôle mécanique en 2022 qui atteste leur bon état et leur capacité à supporter le poids des nouveaux projecteurs à LEDs (légèrement plus lourds que les anciens).

Le câblage entre les mâts et le tableau électrique présente un diamètre suffisant et ne nécessite pas de modification.

Les câbles de distribution dans les mâts, doivent être remplacés.

Le tableau électrique s'occupant de l'éclairage du terrain et de l'électricité de la buvette doit être complètement remplacé.

Un contrôle OIBT devra être effectué à la fin des travaux incluant le tableau électrique et toutes les installations en aval (luminaires extérieurs et buvette du FC Cugy).

2.3. Subventions

Cette installation devait pouvoir bénéficier des deux Subventions, « LEDforFOOT » de l'ASF devrait apporter 3'500CHF et le « Fonds du sport vaudois » devrait apporter 9'790CHF. Il est important de noter que si l'installation n'est pas terminée dans l'année 2024, ces subventions ne seront pas assurées.

2.4. Appel d'offre

Le coût de l'intervention se situe en dessous des seuils imposés par les marchés publics pour une procédure ouverte et dès lors, aucun appel d'offres n'est nécessaire. La Municipalité a toutefois pris soin de demander des offres à trois prestataires différents et actuellement deux leurs ont fourni une offre. Les deux offres sont relativement similaires au niveau de l'équipement proposé et des prix demandés.

3. Analyse de la Commission *ad hoc*

3.1. Avantages et Inconvénients

Avantages :

- Ces travaux permettront de garantir la conformité de l'éclairage du terrain selon les normes définies par l'ASF pour les ligues amateurs.
- Le changement de technologie permettra d'éviter de se retrouver sans pièces de rechange car celles-ci ne seront plus fabriquées.
- La consommation électrique de l'éclairage devrait diminuer d'au moins 50% (le bénéfice économique sera pour le FC Cugy qui paie les factures d'électricité).
- Les frais de main d'œuvre pour les remplacements d'ampoule devraient diminuer car la durée de vie des LEDs (~100'000h) est normalement bien supérieure à celle des ampoules actuelles.
- L'éclairage devrait être mieux focalisé sur le terrain et ainsi diminuer la pollution lumineuse.
- Le nouvel éclairage devrait permettre d'éclairer qu'une moitié de terrain si nécessaire.
- Le nouveau tableau électrique devrait permettre une meilleure sécurité avec l'ajout de disjoncteur à courant de défauts.

Inconvénients :

- Le coût de la mise en place des nouveau projecteurs.
- Les pièces de remplacement seront plus complexes et plus chères, mais les défauts devraient être plus rares aussi.

3.2. Recommandations

Il est important que le FC Cugy fasse une analyse et les travaux nécessaires des installations électriques de la buvette afin que cette partie ne fasse pas échouer le contrôle OIBT.

Une attention particulière doit être portée sur le suivi des travaux afin que ceux-ci se terminent dans les temps (avant fin 2024) pour pouvoir bénéficier des subventions.

3.3. Subventions

La commission s'inquiète du délai pour réaliser les travaux afin de recevoir les subventions. Elle se demande s'il n'aurait pas fallu mieux anticiper et proposer ce préavis plus tôt dans l'année.

4. Conclusion de la Commission *ad hoc*

Vu les éléments susmentionnés, la Commission *ad hoc* propose à l'unanimité, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis 29 – 2024.

Cugy, le (21.10.2024)

Philippe Vallélian

Inès El Mimouni

François Rey

Stefania Puttini

Boris Mischel



Commission des finances

Législature 2021-2026

Préavis 29 – 2024

Rapport de la Commission des finances concernant le préavis 29- 2024

(Demande d'octroi d'un crédit d'ouvrage de CHF 66'000.- TTC (soixante-six mille francs) pour la mise aux normes des luminaires du terrain de football du Billard)

Membre et fonction	Séance (01.10.2024)
Bron Eric, président, rapporteur	Présent
Muggli Philippe, membre	Excusé
Fellrath Xavier, membre	Excusé
Schweizer Anne-Séverine	Présente
Zaugg Andreas	Excusé

1. Préambule

Le 1^{er} octobre 2024, la Commission des finances et la Commission ad hoc ont rencontré Monsieur Christian Durussel, Municipal en charge de ce projet, accompagné de Mme Lorraine Wasem, Cheffe du service technique communal. La COFIN tient à les remercier pour la précision et la clarté de leurs explications fournies en séance. Elle remercie aussi Mme Deborah Lopez, Présidente du Conseil communal, pour avoir assuré l'ouverture de cette séance.

L'examen de la COFIN se limite aux aspects financiers de ce projet.

2. Contexte

Les douze projecteurs qui illuminent le terrain de football du Billard fonctionnent avec des ampoules de 2'000 watts qui d'une part, ne sont bientôt plus disponibles sur le marché et d'autre

part, sont très gourmandes en termes de consommation énergétique (25.80 kW). De plus, une pièce coûte environ CHF 270.-.

La mise à niveau des luminaires du terrain de football permettra de faire des économies substantielles, et ce, tant en termes d'énergie que de finances. En effet, le changement des projecteurs et des ampoules permettra une réduction de la consommation d'énergie de 50-60%, réduction qui se reportera sur le montant des factures d'électricité, qui se monte actuellement à CHF 5'600.-/an, somme à la charge du FC Cugy.

Même si une réflexion globale est en cours sur l'entier du site du Billard, l'urgence liée aux exigences de l'Association Suisse de Football (ASF) quant à l'homologation du terrain impose de traiter les luminaires du FC Cugy en priorité. Le fait de pouvoir réaliser cette intervention en 2024 encore permettra de bénéficier des subventions de l'ASF.

A ce stade, il n'est pas prévu d'intervenir à court terme sur les autres structures du site du Billard (buvette, etc.) car le remplacement des luminaires peut se faire en remplaçant uniquement le câblage car les mâts sont en bon état et sont certifiés.

3. Analyse de la COFIN

Au plan financier, la COFIN relève en préambule que ce remplacement des luminaires devrait permettre à une société locale, soit le FC Cugy, de réaliser une économie estimée à CHF 2'000.- par année environ, et ce, tout en diminuant notablement la consommation du site, puisque la puissance sera réduite de 25,80 kW à 10,92 kW, ce qui s'inscrit dans les diverses démarches « climatiques et environnementales poursuivies par la commune (voir le tableau sous chiffre 3 du préavis).

Le montant de CHF 66'000.- (CHF 50'000.- pour les luminaires ce qui inclut la main d'œuvre, l'installation de levage et le chantier), CHF 10'000.- pour le tableau électrique et CHF 6'000.- de divers et imprévus, voir le tableau sous chiffre 4.1) est un montant maximum, puisque une subvention est attendue à hauteur de CHF 13'290.-, soit CHF 3'500.- de l'ASF (CHF 350.- par projecteur) et CHF 9'790.- du fonds du sport. La COFIN considère que cet investissement peut être admis.

A noter que, selon les informations complémentaires fournies, la durée de vie des platines LED est de 100'000 heures (le terrain de foot est en moyenne enclenché de 200 à 300 heures par années), la garantie est de 5 ans sur le matériel et la durée des pièces après un éventuel arrêt de production est de 20 ans, plus 15 ans de garantie de trouver des pièces.

La COFIN prend acte enfin que, s'agissant d'investir dans du matériel et non dans un « bâtiment » au sens strict, il semble logique que le financement de cet investissement ne prévoie pas d'amortissement, comme la commune l'a confirmé lors des échanges avec la COFIN et la commission ad hoc.

Fondée sur ce qui précède, la COFIN considère que cet investissement est raisonnable par rapport aux avantages attendus et elle est favorable au projet qui lui a été soumis.

4. Conclusion de la COFIN

Vu les éléments susmentionnés, la COFIN propose à l'unanimité, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis 29 – 2024 et

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 66'000.- TTC (soixante-six mille francs) pour la mise à niveau des luminaires du terrain de football du Billard ;
- de financer cette dépense par les liquidités courantes ou par l'emprunt auprès de l'établissement de son choix, aux meilleures conditions du moment.

Cugy, le 23 octobre 2024

Eric Bron Xavier Fellrath Anne-Séverine Schweizer Philippe Muggli Andreas Zaugg



Cugy, le 7 novembre 2024

Conseil communal de Cugy

1053 Cugy / VD

PROTOCOLE DE DÉCISION

Dans sa séance du 7 novembre 2024, le Conseil communal de Cugy/VD a accepté le préavis n° 29-2024 « Demande d'octroi d'un crédit d'ouvrage de CHF 66'000.- TTC (soixante-six mille francs) pour la mise aux normes des luminaires du terrain de football du Billard » amendé comme suit, par l'ajout de deux conclusions supplémentaires :

- De demander à la Municipalité de documenter succinctement les impacts sur la faune de l'éclairage et de renseigner le Conseil communal ultérieurement ;
- De prendre les mesures nécessaires le cas échéant pour améliorer la protection de la faune, dans le cadre financier du préavis ».

CONSEIL COMMUNAL

La Présidente :
Déborah Lopez

La Secrétaire :
Myriam Messerli